



# TITRE Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles

- TP ADVF

## Commande Publique Filières Stratégiques 2020-2021

### PRESENTATION DU METIER / DES METIERS VISES

- ✓ **Filière** : Silver Economy, Santé, Accompagnement
- ✓ **Code(s) NSF** : 330t - Réalisation de services sanitaires et sociaux
- ✓ **Code(s) ROME** : Code K1302 Assistance auprès d'adultes. K1303 Assistance auprès d'enfants - K1304 Services domestiques K1305 Intervention sociale et familiale.
- ✓ **Formacode** : 42056
- ✓ **Descriptif** : L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable. Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire). Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile. Il peut être amené(e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat d'APS-ASD ou par le certificat SST. Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents. Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues.

- ✓ **Contraintes** : L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.
- ✓ **Les emplois / débouchés** : L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile) :
- ✓ **Les types d'emplois accessibles sont les suivants** : Auxiliaire de vie, Assistant de vie, Assistant ménager, Agent à domicile, Garde d'enfant à domicile, Garde à domicile, Assistant d'accueil petite enfance, Agent de crèche, Référent périscolaire, Agent de services hospitaliers...
- ✓ **Poursuites de formation** : CAP petite enfance, BEPA services aux personnes, CAPA services aux personnes et vente en espace rural, Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES), Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), Diplôme d'état d'aide médico-psychologique (DEAMP), Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF), Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS), Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP), Assistant de vie dépendance (ADVD)...



## PUBLICS

Personnes sans emploi, à partir de 16 ans, prioritairement sans qualification ou dont la qualification est obsolète :

- Détentrices d'une prescription par le réseau de prescripteurs reconnu par la Région,
- Possédant les pré-requis exigibles pour accéder à la qualification visée,
- Voire des acquis partiels de la qualification, attestés, le cas échéant, par une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience - VAE -

## PRE-REQUIS

- ✓ Diplôme obligatoire et ou concours : /
- ✓ Niveau souhaité (*Français, Anglais*) : niveau 5<sup>ième</sup> a minima
- ✓ Conditions particulières (*Dispenses suivant expérience ou niveau*) : Vérification du projet par l'expérience professionnelle, le Sedop, une préqualification, etc... permis de conduire souhaité

## CONTENUS

Le parcours de formation est construit sur la base du référentiel de formation et de certification.

- ✓ **Modules** :
  - 1. Entretien le logement et le linge d'un particulier
  - 2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
  - 3. Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile
  - Synthèse et validation du titre professionnel
  - 7 semaines d'alternance en milieu professionnel réparties à l'issue de chaque module de formation
- ✓ **Les objectifs transversaux** de la région (Responsabilité sociale et citoyenneté, Prise en compte des enjeux du Développement Durable, du principe d'égalité femmes/hommes, du principe de non-discrimination et d'égalité des chances) sont abordés de manière ponctuelle et selon le contenu de formation imposé par le référentiel de l'examen.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ Lieu de formation : ANPEP - 301 Avenue Philippe de Girard – 84400 APT
- ✓ Dates : **Du 03 FEVRIER 2021 au 26 JUILLET 2021**
- ✓ Durée (*Heures centre / Entreprise*) : 595 heures en centre et 245 heures en entreprise
- ✓ Conditions particulières (stage obligatoires, rattrapage des heures non effectuées) : /

## CONDITIONS D'ADMISSION de l'organisme de formation

- ✓ Tests écrits de culture générale liée aux services à la personne
- ✓ Entretien de motivation : réalisme du projet professionnel et du projet de formation
- ✓ Présentation dossier : CV, lettre de motivation, prescription, Bilan effectué...

## CONDITIONS PARTICULIERES

- ✓ Vaccinations : obligatoires

## LIEU ET MODALITE D'INSCRIPTIONS

- ✓ Coordonnées :

**ANPEP - 301 Avenue Philippe de Girard - 84400 APT**

**☎ 04 90 74 25 47 - Fax : 09 70 61 29 26**

**Email : ANPEP-FORMATION@wanadoo.fr – Site : <https://anpep.fr>**

- ✓ Date limite dépôt de dossier : selon dates d'informations collectives et individuellement en fonction des acquis si la session de formation est incomplète.
- ✓ Dates des informations collectives : **les 05/01/21 et 15/01/21 à 09h00 à l'ANPEP à APT**
- ✓ Date de la CAF : **le 25/01/2021 à 10H00 à l'ANPEP à APT**
- ✓ Référent formation : **Julie VIGNON**